

Beaujean

332

Nom : Beaujean
Prénoms : Ulysse - Albert Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 332
Classe de mobilisation : 2

ÉTAT CIVIL.

Né le 10 Décembre 1899 à Guillon canton
de vaubrais, département de vauchuse, résidant
à Aleyrac, canton de Dieulefit, département
de la Drôme, profession de cultivateur Manœuvre
fils de Maurice et de Bris (Marie), domiciliés
à Aleyrac, canton de Dieulefit, département de la Drôme.
M. P. : Cultivateur
Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux noirs, Yeux marion clair,
Front moyen, Nez moyen,
Visage ovale, Renseignements physiologiques
complémentaires :
Taille : 1 mètre 70 centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

DECISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 5 de la liste du canton de Dieulefit.
Classé dans la 1 e partie de la liste en 1918.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 29 avril 1918 Arrivé au corps le 19 avril 1918 Soldat
de 2^e classe le dit jour. Passé au 141^e Régiment d'Infanterie le 25 août
1918 affecté au 7^e Bataillon de Chasseurs à Pied le 28 mai
1919 Certificat de bonne conduite accordé. Passé dans la réserve de l'armée active le 15 avril 1921.
Affecté pour la réserve au 23^e Régiment d'Infanterie affecté au titre du 2^e échelon au 23^e B^e
de Chasseurs à pied le 1-10-22 Paris au 1924 affecté à l'infanterie le 1^{er} décembre 1924
en mutation de la note du G.M. n° 1920 du 20 août 1924. Classé 2^e échelon de
la Cl. P.M. manœuvre à Forces de Valence le 24.3.1925
Remonté dans ses foyers le 25 mars 1925 de retour à Aleyrac Drôme.
Passé officier dans la subdivision de Romans le 31 août 1927 en exécution
de la CM 1148 du 26-2-1927 inscrit à la liste sous le n° 7
de la Cl. A.S. le 2-10-1928 Remonté le 4 mars 29
affecté dans la même CM d'Infanterie 142 le 29 avril 1929
Passé au cm d'Infanterie n° 148 le 15-9-1933 32^e 2^e Passé à la
14^e section de C.O.A. le 15-4-1934 63^e 1^{er} Rappelé à l'activité
le 24/8/39 (première mobilisation) à la 14^e COA le dit jour, affecté à
l'Armée Active de Grenoble.
Réformé définitivement par la CR de Grenoble du 23 novembre
1919 pour insuffisance à la base dont plus d'une et plus élargie que
normalement

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
61 ^e Rég ^t Infanterie		11816
141 ^e Rég ^t Infanterie		28891
7 ^e B ^e de Chasseurs P.		1657
23 ^e Rég ^t inf ^{te} Stationné à Bourg	Rue	
23 ^e B ^e de Chasseurs à p.	Rue	
159 ^e Rég ^t d'Infanterie	Rue	
CM d'Inf ^{te} 142	Rue	
— 148		
14 ^e Sect ^r de C.O.A.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D. DOMICILE R. RÉSIDENCE
Date.	Communes.	Subdivisions de région	
10 Janvier 1912	Guignonn	Montélimar	R
31 Mars 1924	Forces de Valence	Romans	R.
7 Juin 1924	maison Michel	— 1 ^o	R.
19 Dec 1925	Forces de Valence	— 1 ^o	R.
31 août 1927	Forces de Valence	Romans	D
22 Janv. 1929	Aleyrac	Montélimar	D
6 Janvier 1931	Réauville	Valence	R
2 déc 1936	Réauville	— 1 ^o	R

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

19-4-1918 au 24-8-1918
1^{er} Balkans du 1-8-1918 au 23-10-1918
Mars 1918 du 1-2-1918 au 1-2-1918
Foy Rhénans du 2-2-1918 au 23-3-1918

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserve ...	1 ^{er} dans 1	, du	au
		2 ^e dans 1	, du	au
	Armée territoriale.	Supplémentaires (dans 1)	, du	au
		1 ^{er} dans 1	, du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Supplémentaires (dans 1)	, du	au	
		Du	au	

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	Parmée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).